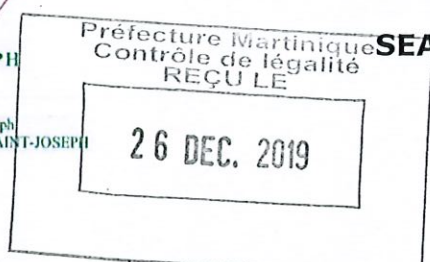


EXTRAIT N°62/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Mairie de Saint-Joseph
Rue Eugène Maillard - 97212 SAINT-JOSEPH



SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

<p>Date de la convocation : Le 09 décembre 2019</p> <p>Nombre de conseillers municipaux En exercice 33</p> <p>En début de séance : Présents 10 Procurations 1 Excusés 2 Non excusés 20</p> <p>En cours de Séance : Présents 13 Procurations 1 Excusés 2 Non excusés 17</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf et le treize du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en vertu du 2^{ème} alinéa de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Athanase JEANNE-ROSE.</p> <p><i>PRESENTS</i> : <u>Adjoints</u> : M. Simon MORIN, Mme CRAMER Jeannette, M. JEANNE-ROSE Romuald, Mme CALVEYRAC Arlette, Mme THALY-PONTAT Lysiane, M. ZAIRE Georges.</p> <p><u>Conseillers municipaux</u> : Mme JOISIN Marie-Yolaine, M. SOLBIAC Honoré, BASTE Mathurin, M. Hubert BAUBAND, Mme AGEE Marie-Claire, M. MARLET Camille.</p> <p><i>ABSENTS EXCUSES</i> : M. COURTINARD Jean-Marc, M. PETIT Claude-Henri, Mme ARNETON Thérèse (procuration à M. Camille MARLET)</p> <p><i>ABSENTS NON EXCUSES</i> : Mme BELLIARD Valentine, Mme MARIE-JOSEPH Jocelyne, M. NAPOLY Raymond, M. VERIN Fred, Mme DUPUY Olive, M. CHARLEC Charlery, M. BOLO Laurent, Mme MONDESIR Manuela, Mme GOLVAT Agnès, Mme GRUTUS Elise, Mme Nicole LIPAN, M. CARIN Michel, Mme ROBAR Raymonde, Mme DANGLADES Youli, JOSEPHINE Adrien, Mme LAMIN Marie-Josée.</p> <p><i>ASSISTANTS</i> M. Jean-Claude JEAN (Directeur Général des Services), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), M. Victor VELAYE (Directeur service financier), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), Mme Muriel VAUTOR (Directrice service sport culture vie associative), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice service juridique et réglementation),</p>
---	--

S'agissant d'une deuxième convocation, le président déclare la séance ouverte à onze heures et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Romuald JEANNE-ROSE pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

DECISION MODIFICATIVE N°2 DE LA VILLE - EXERCICE 2019

Le maire expose :

La présente décision modificative permet à la Ville d'inscrire les crédits nécessaires pour faire face à ses engagements. La section de fonctionnement et d'investissement sont ainsi modifiées, tant en recettes qu'en dépenses.

1. La section de fonctionnement :

Sont inscrits en dépenses de fonctionnement :

- **209 678€ au chapitre 011** (charges à caractère général) correspondant à :
 - des crédits supplémentaires pour faire face entre autres à des dépenses de remboursement de retenue de garantie, de prestations sur marché à hauteur de 93 307,00€ et l'apurement des rattachements 2018 de 98 151,00€ (opération comptable prévue par la nomenclature M14).
- **78 586€ au chapitre 014** (atténuations de produits) correspondant au :
 - transfert de charges du SDIS relance de la DGFIP.
- **32 954€ au chapitre 65** (autres charges de gestion courante) correspondant à :
 - l'apurement des rattachements 2018 (opération comptable prévue par la nomenclature M14)
 - un complément de subvention au CCAS de 32 554€.
- **58 214€ au chapitre 67** (charges exceptionnelles) correspondant à :

l'annulation du titre de recette sur CAID compensée par des travaux de réhabilitation du jardin du centenaire (pour rappel délibération de juin 2019).
- **39 783€ au chapitre 042** (Opérations d'ordre de transfert entre sections) correspondant à :
 - un ajustement des dotations d'amortissements lié à des régularisations sur les années précédentes (demande forte de la trésorerie).

Sont inscrits en recettes de fonctionnement :

- **248 327€ au chapitre 73** (impôts et taxes) correspondant à :
 - la dotation de solidarité communautaire (DSC).
- **170 888€ au chapitre 77** (produits exceptionnels) correspondant à :
 - 98 551€ pour la contrepartie en recette des apurements de rattachements 2018 des chapitres 011 et 65 (écriture comptable prévue par la M14) et le reste pour des annulations de mandats et produits exceptionnels.

2. La section d'investissement :

Sont inscrits en dépenses d'investissement :

- **148 304€ au chapitre 13** (subventions d'investissement) correspondant à :
 - des annulations de titres pour des amendes de police sur exercices antérieurs imputées au 1332 au lieu du 1342 (opérations de régularisation).
- **39 783€ au chapitre 21** (immobilisations corporelles) correspondant à :
 - l'achat d'équipements divers.

Sont inscrits en recettes d'investissement :

- **148 304€ au chapitre 13** (subventions d'investissement) correspondant à :
 - La reimputation des amendes de police au compte 1342.
- **39 783€ au chapitre 040** (Opérations d'ordre de transfert entre sections) correspondant à :
 - un ajustement des dotations d'amortissements lié à des régularisations sur les années précédentes (demande forte de la trésorerie).

Les recettes et les dépenses s'équilibrent ainsi pour un total de **419 215€** en section de fonctionnement et un total de **188 087€** en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE, avec 1 abstention,

D'APPROUVER la décision modificative N°2 du budget de l'exercice 2019 de la ville telle que présenté.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 13 décembre 2019

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le :

 Le Maire

A. JEANNE-ROSE